

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2025-10

DATE DE LA CONVOCATION

30/01/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 11

DELIBERATION N°2025-10

FINANCES

TRAVAUX
D'EFFACEMENT RUE
DE L'EGLISE

APPEL DE FONDS DE
CONCOURS

FIXATION DES
MONTANTS

Séance du 5 FEVRIER 2025

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 8

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,
Madame Virginie MARZIN ayant donné pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Madame Sylvie DOUBLE ayant donné pouvoir à Madame Cécile HUET,
Madame Cécile GUILBERT absente

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET,

Objet : Finances – Travaux d'effacement rue de l'Eglise - Appel de fonds de concours d'Angers Loire Métropole : fixation des montants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 octobre 2024, le conseil municipal a validé le projet d'effacement de la rue de l'Eglise.

Par délibération du 12 novembre 2024, le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès de ses communes membres pour l'année 2024.

Le fonds de concours appelé pour la commune d'Ecuillé s'élève à 7 093.02 € concernant les travaux d'enfouissement de la rue de l'Eglise.

Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole. Les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 2021-322 de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021 ;

VU la délibération 2024-58 en date du 9 octobre 2024 ;

VU la délibération DEL-2024-319 d'Angers Loire Métropole en sa séance du 12 novembre 2024 ;

VU la Commission finances ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 7 093.02 € en investissement concernant les travaux d'enfouissement de la rue de l'Eglise,
- **IMPUTE** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2025 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 5 février 2025,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS



DATE DE LA CONVOCATION

30/01/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 11

DELIBERATION N°2025-10

FINANCES

TRAVAUX
D'EFFACEMENT RUE
DE L'EGLISE

APPEL DE FONDS DE
CONCOURS

FIXATION DES
MONTANTS